

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	67 (1975)
Heft:	4
Artikel:	Publication du rapport de l'organe de contrôle stupéfiants pour 1974
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-385769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Publication du rapport de l'Organe de contrôle des stupéfiants pour 1974

Le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1974 a été publié à Genève. L'OICS, organe créé par les traités, a la responsabilité, agissant en coopération avec les gouvernements, de limiter la production, la fabrication et l'usage des drogues aux montants requis à des fins médicales et scientifiques, de faire en sorte qu'il y soit satisfait et d'empêcher la production, la fabrication, le trafic et l'usage illicites des stupéfiants. Le rapport de l'Organe pour 1974 présente la situation du contrôle des drogues dans le monde.

Les onze membres de l'OICS accordent une attention particulière à la décision prise en 1974 par le Gouvernement turc d'autoriser la reprise de la culture du pavot à opium. Le rapport note que la suppression de cette culture, qui avait été effective depuis 1972, avait eu des effets bénéfiques appréciables et il en était résulté des pénuries d'héroïne sur les marchés illicites en Europe et en Amérique du Nord. Tout en insistant sur le fait que des mesures de contrôle accrues seront nécessaires afin d'empêcher tout détournement de matières premières destinées à la fabrication des drogues vers les circuits illicites, l'Organe a été encouragé par la décision prise ultérieurement par les autorités turques d'interdire la scarification des capsules de pavot et par conséquent la production d'opium, qui est la source de l'héroïne.

Dans son rapport pour 1974, l'Organe procède à six études régionales qui analysent dans leurs grandes lignes les efforts entrepris par les autorités nationales de ces régions en matière de contrôle des drogues.

La production incontrôlée du pavot à opium au Proche et au Moyen-Orient, notamment en Afghanistan et au Pakistan, continue à préoccuper l'Organe, de même que les informations selon lesquelles des quantités importantes de cannabis provenant de cette région entreraient dans le trafic illicite international. Des progrès encourageants ont toutefois eu lieu dans le courant de l'année 1974, tels que le développement des programmes de traitement et de réadaptation dans quelques pays de la région, ainsi que la promulgation de mesures législatives destinées à renforcer la répression. Cependant, comme les ressources techniques ou financières font défaut à la plupart des pays de la région pour mettre en œuvre pleinement les programmes nécessaires, il est indiqué dans le rapport qu'une assistance extérieure devrait leur être fournie.

La toxicomanie aux opiacés demeure un grave problème en Asie du Sud-Est. Il semble que l'abus de la morphine et de l'héroïne soit en augmentation, notamment dans les centres urbains. Entre-temps,

de plus grandes quantités d'héroïne provenant du Sud-Est asiatique ont été récemment saisies en Europe occidentale. Les Gouvernements de l'Asie du Sud-Est sont conscients de l'ampleur du problème et, en étroite collaboration avec des organisations internationales telles que le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, l'Organisation mondiale de la santé et l'OIPC/Interpol, ont entrepris de coordonner leurs activités en vue de réduire la culture illicite des matières premières destinées à la fabrication de drogues et de faire échec au trafic de ces substances. De même, les services de traitement et de réadaptation sociale sont en train d'être développés dans certains pays.

La consommation des drogues donnant lieu à abus – les opiacés, la cocaïne, les substances psychotropes et le cannabis – s'est répandue en Europe occidentale tandis que leur disponibilité sur le marché illicite s'est accrue. Il semble que la plus grande partie de l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Est soit destinée à être utilisée en Europe même. Cette situation a suscité des préoccupations compréhensibles et a incité les gouvernements et les organisations internationales de la région à prendre des contre-mesures. Les proportions de l'abus des substances psychotropes demeurent significatives en Europe occidentale et un certain nombre de pays ont mis en place des programmes de traitement afin de faire face à ce problème. Dans le rapport, il est demandé aux gouvernements européens de continuer à effectuer des recherches sur les causes de l'abus et de rechercher activement de nouvelles méthodes de traitement et de réadaptation.

La diminution de l'abus d'héroïne en Amérique du Nord, dont il y avait lieu de se féliciter, aurait récemment subi un arrêt. De l'héroïne brune, en grande partie produite au Mexique, a fait son apparition en grandes quantités sur le marché nord-américain. Outre la nette progression de l'abus de cocaïne, l'OICS note que le danger des substances psychotropes et l'étendue de l'abus dont elles sont l'objet est probablement le problème dont on est le moins conscient – tout au moins dans le grand public. En conséquence des nombreux problèmes associés à la consommation illicite des drogues, les gouvernements nord-américains ont entrepris des programmes de grande envergure concernant la prévention, le traitement et la réadaptation et ont coopéré étroitement entre eux afin de faire échec au trafic illicite.

La mastication des feuilles de coca, la fabrication clandestine de cocaïne, la culture, la consommation et le trafic du cannabis ainsi que le trafic illicite en opiacés et en substances psychotropes demeurent de graves problèmes dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud. Considérant la récente augmentation du trafic illicite international de cocaïne, la nécessité qu'il y a pour les gouvernements des pays où la feuille de coca est cultivée, notamment la Bolivie et

le Pérou, d'entreprendre les mesures de contrôle requises, est de nouveau soulignée. La coopération régionale est déjà manifeste et il est à espérer que les pays d'Amérique du Sud continueront d'unir encore leurs efforts dans ce domaine.

Bien qu'il y ait eu des rapports concernant le transbordement à travers le continent africain de substances psychotropes fabriquées en Europe et destinées aux marchés illicites d'Amérique du Nord, le principal problème auquel les pays africains ont à faire face en ce qui concerne la drogue est celui de la culture et de la consommation de cannabis. Il est indiqué dans le rapport qu'il faudrait que les gouvernements de la région adoptent une législation destinée à renforcer les mesures de contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes.

Eu égard aux préoccupations exprimées à l'égard de l'approvisionnement en opiacés pour les besoins illicites, le rapport de l'Organe pour 1974 contient une étude fournissant des données à ce sujet. En se fondant sur des informations fournies par les gouvernements, l'Organe estime que pour 1975 l'on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait une amélioration concernant la disponibilité des matières nécessaires pour la production de morphine, notamment à partir de disponibilités supplémentaires de paille de pavot qui seront mises sur le marché durant cette année. Le rapport souligne que les récents déséquilibres temporaires de l'offre de ces substances ne devraient pas conduire les pays qui ne sont pas équipés pour assurer un contrôle approprié de la production à reprendre celle-ci.

Le Rapport de l'Organe conclut que parallèlement aux efforts supplémentaires qui devraient être pris pour réduire le trafic illicite des drogues, il conviendrait de s'efforcer d'empêcher la culture et la fabrication illicites de même que la demande croissante de substances dont il est fait abus. Il souligne la nécessité de continuer des recherches en vue de déterminer tant les causes de l'abus des drogues que le développement de méthodes de traitement efficaces. Etant donné l'ampleur et l'urgence des problèmes associés à l'abus des drogues, l'OICS note qu'il est nécessaire que les gouvernements adoptent rapidement des contre-mesures. Finalement, le rapport demande aux gouvernements de persévérer dans l'action destinée à réduire l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes et indique que les organisations internationales peuvent jouer un rôle important dans ces efforts.